0% = 4%?

Un tour de passe-passe

Aucune augmentation n'a eu lieu en 2003. Ce qui n'empêche pas le ministre, tout en reconnaissant la baisse de 3,7 % de la valeur du point, d'affirmer que les salaires auraient augmenté de 4% en moyenne. Un tour de passe-passe. Compte tenu des mesures individuelles (les promotions, l'avancement...) et de l'évolution des qualifications, d'une année sur l'autre, la masse salariale globale s'accroît. Le « salaire moyen par tête » qui est une donnée statistique abstraite augmente ainsi mécaniquement. Mais chacun sait bien qu'il ne devient pas personnellement plus riche quand son collègue de travail est promu! Et ces promotions sont rognées par l'inflation quand elles ne sont pas purement et simplement annulées. C'est bien la valeur du point d'indice qui est déterminante dans l'évolution de nos traitements. Dans le calcul du Ministre c'est la notion même du déroulement de carrière, principe de la Fonction Publique qui est contestée.

Le ministre dit : «Nous avons une obligation de maîtriser les dépenses publiques » La vérité, c'est que :

Le salaire des fonctionnaires n'est pas seulement une dépense.

C'est aussi de l'argent qui rentre dans la consommation.

C'est aussi une source de cotisations pour les régimes sociaux.

C'est enfin un investissement dans les services publics indispensables à la population, à l'économie, à la vie et au développement du pays.

Si les ressources de l'Etat sont en diminution, c'est par choix gouvernemental.

Le ministre dit : « nous sommes tous attachés en France à notre politique de régulation publique »

La vérité est que :

Au moment où la Fonction Publique va connaître d'importants départs en retraite et des renouvellements, au moment où les qualifications sur le marché du travail vont se raréfier, les choix faits par le gouvernement compromettent l'avenir et la qualité des services publics.

La Fonction Publique, pour être attractive, a besoin d'une politique de rémunération ambitieuse.

Et les retraités

Pour eux, aucune mesure en 2003. Le gouvernement fait l'impasse sur les pertes du pouvoir d'achat accumulées depuis plusieurs années dans la Fonction Publique. En n'accordant une mesure qu'au 1^{er} janvier 2004, alors qu'ils ne seront plus concernés par la revalorisation des actifs, les 1,7 % promis pour les retraités ne constitueront en rien ni un rattrapage ni une progression.

D'autres orientations en matière de finances publiques sont nécessaires. Elles passent par une autre dynamique de croissance, valorisant l'emploi et le pouvoir d'achat. Elles nécessitent aussi d'autres choix que ceux qui visent à affaiblir les recettes fiscales.

Fonctionnaires et agents publics, actifs et retraités, pour nos revendications :

les organisations syndicales CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU - CFTC - CGC

VOUS APPELLENT A VOUS REUNIR, A DEBATTRE DES REVENDICATIONS ET MODALITES D'ACTIONS à envisager au cours du mois de janvier 2004 pour contraindre le gouvernement à ouvrir des négociations salariales immédiates et à respecter un véritable dialogue social dans la fonction publique.

Dès à présent, **SIGNEZ ET FAITES SIGNER MASSIVEMENT** à l'ensemble des personnels la carte-pétition à destination du 1^{er} Ministre.